RAC - 2012- 23

DEPARTEMENT DE L'ISERE

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

L'OISANS AUX 6 VALLEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

OJ 8

OBJET :

RAC- Autorisation du président à lancer la consultation des travaux 2012

L'an deux mille douze, le 21 mai 2012, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche, dûment convoqué, s'est réuni au palais des sports de l'Alpe d'Huez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris en Oisans.

ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT P. BASTIANELLI, A. GUILLOT AURIS : JL. PELLORCE, G GARDENT BESSE : JR. OUGIER BOURG D'OISANS : A. SALVETTI, JL ARTHAUD SIVOM 2 ALPES : P. BALME, S.GRAVIER, J. COING LE FRENEY : C. PICHOUD, R. VEYRAT LA GARDE : P. GANDIT HUEZ : JY. NOYREY, D. FRANCE LIVET ET GAVET : G.BOUDINET, A.BLETON ORNON : M. RUINAT, F. GAUTHIER OULLES : E. ROCHE OZ : CA ZURCHER, A. BEURRIER VAUJANY : A. GIEU VILLARD NOTRE DAME : P. BRUN VILLARD RECULAS : J. RICHARD, F. BARLERIN VILLARD REYMOND : R. DURAND, D. LARTAUD ST BARTHELEMY SECHILIENNE : G. STRAPPAZZON

Sur proposition de Monsieur le Président

Considérant la prise de compétence complète collecte, transit et traitement des eaux usées par la régie d'assainissement collectif du SACO, sur l'ensemble des 23 communes adhérentes, par délibération du 5 décembre et validation des statuts par le préfet le 28 mars 2012.
Cette prise de compétence s'accompagne de la prise en charge intégrale et exclusive de tous les travaux sur les réseaux de collecte, de transit et des systèmes de traitement des eaux usées, pour l'ensemble des 23 communes adhérentes.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tél : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Considérant la commission travaux du 5 mai 2012 qui a défini un montant de travaux compatible avec le budget 2012 et qui se résume par le tableau ci-après :

	Projets	Coûts en HT prog travaux initial	Coûts en HT prog travaux actualisé	Différence	Priorité 1, commission travaux, payé en 2012	Priorité 1, commission travaux, payé en 2013	Priorité 2, commission travaux, à prévoir rapporté en 2013
Allemont	etude séparatif et traitement rivier ALL4	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €		
Auris				0.00 €			
Besse	inventaire ECPP des drains => programmation de travaux selon diagnostic (fin avril début mai)	10 750.00 €	10 750.00 €	0.00 €	10 750.00 €		
	décolmater le décolloideur de la step (1 journée de travail SARP)	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €		
	amélioration sur la step de besse	100 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €		
	finir le réseau aux Ambrunes (env.30ml) (début mai 2012)	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €		
Bourg d'Oisans	Avenue de la république BGO3	490 000.00 €	490 000.00 €	0.00 €			490 000.00 €
	ECP rte Grillemaz BGO1E	72 800.00 €	72 800.00 €	0.00 €			72 800.00 €
Freney	création de réseau		14 880.00 €	14 880.00 €	14 880.00 €		
Livet et gavet				0.00 €			
la Morte	Chemin communal de roche perrier (jean poncet sda) coordination avec AEP	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €		
Ornon				0.00 €			
Oulles	prolongation du rejet (non prévu)				20 000.00 €		
Oz	test à la fumée sur Oz village	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	2 500.00 €		
	déconnexion du bassin sur le Bessay	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €		
	problème du pont (EP dans EU)	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €		
Huez	chemin des Bergers (printemps)	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €		
	Première antenne du mas du Coulet (rue de la grenouillère) (septembre)	350 000.00 €		-350 000.00 €			
	Création de réseau maison de la petite enfance	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €		
St Barthélémy				0.00 €			
St christophe	inspections ECP sur le réseau step Grange + diagnostic step (mi avril) + réhabilitation CHR3 + CHR4 + non prévu	70 000.00 €	70 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €		
Séchilienne				0.00 €			
2 Alpes	Lancement d'études transit traitement pour les travers à voir ST sivom MDL1B (avril) pour option technique	85 250.00 €	85 250.00 €	0.00 €	85 250.00 €		
	Séparatif village Mont de Lans et Bons (mai) prb de foncier, un proprio bloque l'accés à sa propriété MDL4	375 000.00 €	74 665.08 €	-300 334.92 €	74 665.08 €		
	Etude EP/EU	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €		
	Route de Champamé (chemisage de la canalisation)	95 000.00 €	78 436.67 €	-16 563.33 €	78 436.67 €		
	ECP : 42 tampons à changer contrat d'affermage(clavettes cassées, trou dans le tampon, gains importants ECP) venosc + MDL	50 000.00 €	55 000.00 €	5 000.00 €	55 000.00 €		
	remplacement de regards double eu/ep déversoirs d'orage (lecot doit faire l'inventaire avec SDEI)	150 000.00 €	75 122.00 €	-74 878.00 €	75 122.00 €		
	séparatif à Bourg d'Arud (tranche 1, septembre) VSC3	180 000.00 €	75 851.20 €	-104 148.80 €	75 851.20 €		
	études pour le traitement au collet (septembre)	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €			15 000.00 €
	Mauvais raccordement EU dans EP (MDL5, VSC5, VSC2, S2A1, S2A3)	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €		
Vaujany				0.00 €			
				0.00 €			
				0.00 €			
				0.00 €			
Villard Reculas				0.00 €			
Villard Reymond	traitement village (maîtrise foncière à obtenir) faire une notice d'impact VR1	455 000.00 €	455 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €	255 000.00 €	
Transit régie	Freney Bords + Rotonde + PR5	412 500.00 €	412 500.00 €	0.00 €	200 000.00 €	212 500.00 €	
	Autosurveillance réseau saco9	500 000.00 €	320 000.00 €	-180 000.00 €	320 000.00 €		
	Renouvellement saco 11	361 770.00 €	361 770.00 €	0.00 €	361 770.00 €		
Traitement régie	Etudes aquavallées	50 000.00 €	35 000.00 €	-15 000.00 €	35 000.00 €		
Total		4 027 570.00 €	3 066 524.95 €	-961 045.05 €	2 041 224.95 €	467 500.00 €	577800

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à LA MAJORITE**,

2 ABSTENTIONS : Guy BOUDINET et Alain BLETON – Livet et Gavet

- ARRETE le programme de travaux tels que résumés ci-dessus

- AUTORISE le président à lancer les consultations, selon les règles établies par les marchés publics, pour permettre la réalisation des travaux résumés ci-dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 21 mai 2012

SYNDICAT ASSAINISSEMENT CANTON OISANS – Bureau Place de l'Eglise - 38520 BOURG D'OISANS

Le Président,
Jean Louis PELLORCE
Maire d'Auris en Oisans

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le ..... et de sa publication ou de sa notification le .....

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65